

## **Edward Bond, théâtre et politique**

### **La Censure théâtrale et le théâtre politique en Angleterre 1737-1968**

Edward Bond, dramaturge britannique né en 1934, a une place prééminente dans l'histoire du théâtre anglais contemporain. Parmi les productions les plus récentes et les plus marquantes de ses oeuvres que le public français a eu le privilège de voir ces dernières années, il faut citer *Bingo*, mis en scène par Alain Milianti en 1994, La trilogie des *Pièces de guerre* présentées cette même année par Alain Françon au Festival d'Avignon, avant d'être jouées, la saison suivante, au Théâtre de l'Odéon à Paris. Et, au théâtre National de la Colline, il y eut *Maison d'arrêt* en 1993, *Tuesday* en 1995, et en 1997, d'abord *Dans la compagnie des hommes*, puis *Check-up* en fin d'année.

Mais également le nom d'Edward Bond reste attaché de manière essentielle à la lutte pour l'abolition de la censure théâtrale en Angleterre.

En 1962, lorsque Bond chercha à faire jouer sa première pièce *Le Mariage du Pape*<sup>1</sup>, cette censure théâtrale était toujours en vigueur. C'était un paradoxe car elle visait uniquement la production des pièces de théâtre alors qu'elle épargnait les autres formes d'art, y compris la publication du texte de ces oeuvres dramatiques qui pouvaient paraître en toute liberté, et même être lues à la radio. Cette censure était un anachronisme, un accident de l'histoire qui s'était perpétué de façon tout à fait anormale jusqu'au xxe siècle<sup>2</sup>.

### **Origine de la censure théâtrale en Angleterre**

Cette censure théâtrale avait été instaurée en 1737 pour des raisons purement politiques. Le Gouvernement d'alors, avec à sa

tête le Premier ministre, Robert Walpole, voulait se protéger des critiques dont il était l'objet dans les pièces de théâtre. En effet, les milieux gouvernementaux, à cette époque, étaient agités par la fièvre de la spéculation et de la corruption associée à la Compagnie de la Mer du Sud. Pour apaiser l'opinion publique, Walpole avait été obligé de sacrifier quelques membres de son cabinet dont son ministre des finances. Les théâtres étaient alors devenus des tribunes d'où s'exerçait la satire politique. Par exemple dans la pièce de John Gay, *The Beggar's Opera*, en 1728, le Premier ministre était caricaturé sous les traits de Peachum, vulgaire voleur, chef de gang, doublé d'un parasite qui cherchait continuellement à préserver sa respectabilité. Il dit, par exemple :

Comme les Grands hommes d'état, nous encourageons ceux  
qui trahissent leurs amis<sup>3</sup>,

ou encore

Nous avons raison de défendre et d'encourager les fripons,  
puisque nous vivons de la friponnerie<sup>4</sup>.

Fielding, le futur auteur de *Tom Jones* (1749) s'attaqua, lui aussi, au gouvernement dans deux pièces, *Pasquin* en 1736, et l'année suivante, dans le *Registre Historique de l'année 1736*. Finalement en 1737, la mise en scène d'une pièce anonyme *The Golden Rump*<sup>5</sup>, oeuvre obscène et injurieuse, servit d'agent provocateur qui permit au Premier ministre de proposer une loi sur la censure.

### *The Stage Licensing Act de 1737.*

Cette loi confirmait et augmentait les pouvoirs du Lord Chamberlain, chef de la maison du Roi, dont l'une des fonctions était d'autoriser la mise en scène des pièces de théâtre.

Des hommes de lettres s'efforcèrent de soulever une opposition contre le projet de loi. Le Discours à la Chambre des Lords de Lord Chesterfield, "contre le projet de loi sur la censure de toutes représentations théâtrales" demeure un plaidoyer fort célèbre pour la défense de la liberté d'expression. Lord Chesterfield s'insurge contre "un pouvoir confié aux mains d'un seul homme, de juger et de rejeter, un pouvoir qui n'a aucune restriction, aucun contrôle, aucun rappel ... C'est une sorte de pouvoir inconnu de nos lois, en contradiction avec notre constitution. C'est un pouvoir plus grand, plus absolu que celui que nous confions au roi lui-même"<sup>6</sup>.

Malgré la violente opposition de Lord Chesterfield, la loi fut votée et stipulait que tous les acteurs et hommes de théâtre jouant ou représentant une pièce sans autorisation du Lord Chamberlain de la maison du Roi seraient tenus pour "malfaiteurs, fripons et vagabonds et assujettis aux peines de cette condition ; ils devront payer une amende de £50." Le texte de la pièce devait être soumis au Lord Chamberlain au moins quatorze jours avant la représentation ; celle-ci pouvait être interdite en entier, ou en partie sans qu'il y ait justification de la part du Censeur qui était tout puissant.

La loi sera légèrement modifiée en 1843 ; le délai d'envoi des pièces nouvelles était réduit de quatorze à sept jours, et les raisons interdisant la mise en scène des pièces devenaient un peu plus explicites ; la loi devait préserver "les bonnes moeurs, les bienséances et l'ordre public".

Trois grands thèmes se trouvaient donc particulièrement visés par la censure au théâtre : la politique, la religion et le sexe.

On assiste en quelque sorte à un glissement d'une censure politique, à une censure d'ordre purement moral.

Pendant le règne de la reine Victoria trois commissions gouvernementales (1853, 1866, 1892) réexaminèrent la question

de la censure théâtrale en Grande-Bretagne. Mais elles conclurent toutes que la censure telle qu'elle était exercée par la loi de 1843 donnait entière satisfaction et devait être maintenue.

### **Lutte des écrivains contre la loi de censure théâtrale.**

Mais les mœurs évoluant, les écrivains dramatiques anglais commencèrent à se révolter.

Dans son livre, *The Censor, the Drama and the Film*, Dorothy Knowles écrit en 1934 :

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les pièces de la nouvelle école furent soumises à la censure, et elles furent interdites, mais les auteurs outragés n'acceptèrent pas en silence la suppression de leurs oeuvres ; ils publièrent leurs pièces qui avaient été interdites en y ajoutant des préfaces ou des articles dénonçant violemment le despote qui d'un trait de plume pouvait, sans le moindre appel leur dérober leur bien. Quelques pièces furent mises en scène en privé en dépit de la censure<sup>7</sup>.

Lorsqu'une pièce était interdite pour une représentation dans un théâtre public, elle pouvait être jouée dans un club privé. Ce fut le cas de nombreuses pièces de George Bernard Shaw : *La Maison des veufs* (1892), *L'homme aimé des femmes* (1893), *La Profession de Madame Warren* (1893).

Des pièces étrangères furent également interdites : *Les Revenants* d'Ibsen, *Six Personnages en quête d'auteur* de Pirandello, et, de Paul Armont et Gerbidon, *L'Ecole des cocottes* (1923), comédie légère pourtant très inoffensive.

Le 29 octobre 1907, soixante et onze auteurs s'adressant au Premier ministre qui avait consenti à recevoir une délégation, co-signèrent une lettre de protestation solennelle qu'ils envoyèrent au *Times*. Parmi les plus célèbres écrivains, on peut citer : Granville-Barker - J.M. Barrie - Thomas Hardy - Henry James -

Henry Arthur Jones - Somerset Maugham - George Meredith -  
Arthur Pinero - G. Bernard Shaw - Swinburne et Yeats :

Ils protestent contre un pouvoir confié aux mains d'un seul fonctionnaire - qui juge sans aucune audience publique, et contre les décisions duquel il n'y a pas d'appel - contre le pouvoir qu'il a de porter atteinte à la réputation et d'anéantir les moyens d'existence de n'importe quel membre d'une honorable profession.

Ils affirment que la censure n'est pas exercée dans l'intérêt de la moralité, mais qu'elle tend à diminuer l'intensité dramatique en délivrant, semble-t-il, le public d'avoir à porter un jugement moral.

Ils demandent à être libérés de la menace suspendue sur tout auteur dramatique de voir son oeuvre et les bénéfices de son oeuvre détruits par un trait de plume, action arbitraire d'un seul fonctionnaire qui n'est ni responsable devant le Parlement, ni justiciable devant la loi.

Ils demandent que leur art soit placé sur le même pied d'égalité que tous les autres arts.

Ils demandent de jouir de la même situation devant la loi que tous les autres citoyens.

A cette fin ils revendiquent l'abolition de la censure des pièces de théâtres.

Les écrivains vont aussi se battre individuellement. George Bernard Shaw qui avait écrit dans la préface de ses *Pièces déplorables* :

Heureusement, quoique la scène soit asservie, la presse est libre,

envoie le 11 novembre 1907 une lettre au rédacteur en chef de *La Nation* :

16 novembre 1907.

Monsieur,

Avant que la délégation d'auteurs dramatiques soit reçue la semaine prochaine par le Premier ministre, il est peut-être nécessaire de dire un mot du fonctionnement pratique de la censure...

D'abord il vous faut trouver un homme qui prétendra savoir mieux que Tolstoï, Ibsen, George Meredith, Dickens, Carlyle, Ruskin, Shakespeare ou Shelley, de quelles vérités morales le monde a besoin, - jusqu'où on osera pousser la pitié et l'horreur dans la tragédie - de quelles institutions la "dérision antiseptique" de la comédie pourra être autorisée à se jouer sans détruire aucune de leurs forces vitales.

.....

En un mot voici l'effet de la censure. Elle n'interdit pas le vice ; elle insiste seulement pour rendre séduisant, elle ne vous interdit pas de mettre le bordel sur scène : elle vous oblige seulement à vanter ses charmes, et à passer sous silence ses affreuses conséquences.

Et en Juin 1909, le dramaturge John Galsworthy publia un pamphlet avec une verve résolument ironique où il demandait l'extension de la censure à la littérature, à l'art, à la science, à la religion et surtout à la politique. Il écrit :

Que désormais ce pays ne soit plus opprimé et détruit par ces institutions libres qui subsistent toujours<sup>8</sup>.

La première guerre mondiale va jeter à l'arrière-plan le problème de la censure théâtrale ; il ne refera surface que dans les années 20. La lutte pour l'abolition de cette censure sera l'un des thèmes favoris de la presse entre les deux guerres mondiales.

Le second conflit international va à nouveau éloigner le sujet.

Dans les années 50-60, avec la génération des jeunes dramaturges "en colère", tels qu'ils furent appelés après la célèbre

pièce de John Osborne, *Look Back in Anger*, la censure théâtrale apparaît comme une pratique non seulement désuète mais totalement inapplicable.

Parmi les pièces qui se virent refuser une licence, il faut citer d'abord, en mars 1965, la pièce de John Osborne *A Patriot for Me*, car elle traitait de l'homosexualité. Elle sera jouée en privé par The English Stage Society, au célèbre théâtre d'avant garde The Royal Court, à Sloane Square.

### Edward Bond et la Censure théâtrale

En 1965 également, Edward Bond voit sa pièce *Saved* violemment censurée. Le Lord Chamberlain, ou plus exactement son examinateur des pièces, avait abondamment utilisé son célèbre "crayon bleu" pour souligner les mots ou les passages à supprimer<sup>9</sup>. Le manuscrit d'origine de la pièce d'Edward Bond se trouve actuellement à la British Library de Londres et l'on peut voir qu'il a été annoté effectivement en bleu par la censure.

Les suppressions étaient de trois ordres :

- un grand nombre de mots grossiers, de connotations sexuelles ou blasphématoires, tels que le juron "Chriss" systématiquement supprimé.

- des indications scéniques ou de courts passages qui peuvent braver l'honnêteté par exemple dans la scène II :

Pam se dirige vers le sofa et se met à défaire la ceinture de son compagnon.

Voici un autre exemple d'un court extrait de dialogue qui a été entouré de bleu :

Pete : "Je connais un gars qui, un jour, a niqué sa grand-mère".  
Colin : "Ah !".  
Pete : "C'était une erreur".

Colin : "Comment ça ?".

Pete : "Il y avait alors une coupure d'électricité".

Barry : "Il a cru que c'était sa soeur".<sup>10</sup>

Il est évident qu'un tel passage ne pouvait pas être accepté par le Lord Chamberlain.

Et surtout fut censurée la moitié de la scène 6 où un bébé est lapidé à mort dans son berceau.

Dans la préface de sa pièce, qui est une très belle dissertation sur la violence, Edward Bond explique que cette scène, particulièrement provocante, a pour effet de montrer comment la violence est inhérente au capitalisme : "Le capitalisme a fait de la violence une denrée de consommation courante", et dans une note de 1966, il ajoute :

De toute évidence, la lapidation à mort d'un bébé dans un parc de Londres, est un euphémisme très typiquement anglais, comparé aux bombardements des villes allemandes, c'est une atrocité négligeable, comparé au dénuement culturel et émotionnel de la plupart de nos enfants, ses conséquences sont insignifiantes.

La pièce a été jouée en novembre 1965 au club-théâtre du Royal Court Theatre de Londres en faisant fi des suppressions demandées par le Lord Chamberlain. Un officier de police fut dépêché au théâtre anonymement, et comme il put assister sans difficulté au spectacle sans être membre du club, il était évident que la loi était officiellement bafouée. Le Lord Chamberlain fut obligé de réagir. Le metteur en scène et The English Stage Society furent l'objet d'un procès retentissant dont la conséquence, trois ans plus tard, le 25 Septembre 1968, fut l'abolition de la censure théâtrale en Grande-Bretagne.

Edward Bond eut encore, en mars 1968, une pièce interdite dont le titre est *Early Morning* parce qu'elle mettait en scène une relation homosexuelle, évidemment imaginaire, entre la Reine

Victoria et la philanthrope Florence Nightingale. De surcroît, il faut spécifier que la censure interdisait de manière générale de mettre en scène les membres de la famille royale, comme toute représentation de Dieu.

### **Conséquences de *The Stage Licencing Act* de 1737 sur la production dramatique en Angleterre.**

Les conséquences de cette loi sur la censure théâtrale qui se perpétua deux cent trente et un ans furent d'entraver le développement du théâtre en Grande-Bretagne.

En 1898, dans la Préface de ses *Pièces déplorables*, George Bernard Shaw résume ainsi le rôle néfaste de la censure sur l'essor du théâtre anglais :

Walpole, incapable de gouverner sans corruption, bâillonna rapidement le théâtre par une censure qui s'exerce pleinement à l'heure actuelle. Fielding, chassé du métier de Molière et d'Aristophane, se tourna vers celui de Cervantès ; et depuis lors, le roman anglais est une des gloires de la littérature, tandis que le théâtre anglais en est son déshonneur. L'éteignoir que Walpole jeta sur Fielding est incarné pour moi par l'examineur des pièces appointé par le Lord Chamberlain, individu qui me vole, m'insulte et me réprime aussi irrésistiblement que s'il était le Tsar de Russie et moi, le plus humble de ses sujets.

Coïncidence qui n'est peut être pas entièrement fortuite, l'abolition de cette censure en 1968 correspondit avec le renouveau du théâtre anglais contemporain, dont les pièces d'Edward Bond sont les plus importantes et les plus belles illustrations.

Hélène CATSIAPIS  
Ecole Centrale de Lille  
Université de Paris IV - Sorbonne

## NOTES

- 1 Edward Bond, *the Pope's Wedding* , 1962
- 2 Cf Hélène Catsiapis, *La Censure théâtrale en Grande-Bretagne 1737-1968*, in *La Revue d'Histoire du théâtre* 1978-2, pp.132-155.
- 3 John Gay, *The Beggar's Opera*, Acte II, scène 10.
- 4 Ibid., Acte I, scène 1.
- 5 *Le Croupion doré*, pièce anonyme de 1737.
- 6 Lord Chesterfield (1694-1773), *Speech to the House of Lords against the bill for licensing all dramatic performances* , 1737.
- 7 Dorothy Knowles, *The Censor, the Drama and the Film*, 1934, ch. II, p. 63.
- 8 John Galsworthy, *A Justification of the Censorship of Plays* (together with a Demand for the Extension of the Principle of that Office to other Branches of the Public Service). Juin 1909.
- 9 Cf le livre de John Johnston sur la censure, *The Lord Chamberlain's Blue Pencil*, London : Hodder & Stoughton, 1990.
- 10 Edward Bond, *Saved*, London : Methuen Drama, 1977, scène 3, p.43.